

nel imposera

l'expert « C'est difficile à dire, mais nous devons fixer des priorités dans les soins »

ENTRETIEN

E.B.

Dans l'étude qu'il cosigne avec Johan Albrecht (UGent), le professeur Jean Hindriks (UCLouvain) met en lumière une potentielle crise du système de soins, non par manque de financement, mais de ressources humaines. Explications.

Vous évoquez un possible « infarctus des soins de santé ». Qu'entendez-vous par-là ?

Un écart croissant entre la demande et l'offre de soins de santé : la hausse continue de la demande met le système actuel de soins de santé sous pression croissante au risque d'implosion.

Au-delà des ressources humaines, le défi des soins de santé n'est-il pas aussi financier ?

Les dépenses de santé ont augmenté de 6-7% sur les dernières années (soit un doublement des dépenses tous les 10 ans). Hors inflation, cela correspond à une hausse réelle de 3-3,5% sur une base annuelle. C'est un véritable défi budgétaire pour notre sécurité sociale car nos dépenses de pensions ont aussi doublé en une décennie. Mais c'est aussi et surtout un véritable enjeu de ressources humaines sur lequel nous souhaitons mettre l'accent.

Vous partez du postulat que la pénurie de personnel, conjuguée à un vieillissement de la population, est un problème majeur dans le secteur des soins de santé. Peut-on tenter de le résoudre avant de proposer des choix radicaux ?

Nous devons oser rediscuter du périmètre des soins de santé. Ce périmètre est aujourd'hui élastique et flou. C'est difficile à dire, mais nous devons fixer des priorités dans les soins. La santé n'est pas gratuite et nous devons réguler la demande. Laissez-moi vous donner

un exemple concret. Nous connaissons tous des Belges qui sont partis vivre au soleil pour profiter d'une retraite paisible (et méritée). En vertu des conventions internationales visant à empêcher la double imposition, ils sont devenus résidents fiscaux étrangers exonérés de toute forme d'impôt en Belgique. Ils conservent cependant l'accès à notre système de soins de santé. Notre étude insiste aussi sur le besoin d'une véritable politique intégrée de prévention pour limiter la hausse de la demande de soins.



Quelles leçons la Belgique pourrait-elle tirer des réformes en matière de soins de santé entreprises par les Pays-Bas et le Danemark ?

Les deux pays ont mis en place des réformes vers un système de soins de santé mieux intégré avec une véritable chaîne de soins entre le patient et l'hôpital dans laquelle la prévention est centrale : prévention des burn-out, détection précoce des problèmes de santé mentale chez les plus jeunes,

Il faut rationaliser pour ne pas devoir rationner un jour

”

alimentation saine, promotion du sport, infrastructures sportives et pistes cyclables sécurisées... Aux Pays-Bas, un bel exemple est celui des « quartiers de soins ». Ils travaillent différentes dimensions : la proximité de quartier avec une vision globale de la personne et de ses besoins (pas uniquement physiologiques), la qualité de la relation humaine soignant-soigné, la priorité mise sur l'objectif de rendre le patient le plus autonome possible...

Quelles seraient les réformes les plus urgentes à mettre en place pour maintenir la soutenabilité humaine et financière du système et éviter votre scénario d'un infarctus des soins en Belgique ?

Ce qui importe, c'est de lancer un débat public encadré par des experts indépendants sur les priorités en matière de soins de santé et sur la vérité des coûts et bénéfices des pratiques médicales actuelles. Aujourd'hui, seuls les médicaments sont régulés par une agence (AFMPS), mais les pratiques thérapeutiques sont peu régulées. Pourtant, des études sérieuses en double aveugle démontrent que certaines interventions thérapeutiques sont d'une efficacité discutable pour un coût élevé tant pour la sécurité sociale que pour le patient. En bref, nous plaçons pour une véritable politique de santé plus saine qui soit plus *evidence-based*. Il est urgent d'avoir un débat public sur l'articulation entre secteur public et secteur privé dans les soins de santé, sur l'usage des nouvelles technologies (monitoring, ICT et IA), sur la vérité des coûts. Il faut aussi promouvoir l'éducation à la santé et ce que les Anglo-Saxons appellent le *self-care*. Car nous sommes chacun responsable de notre propre santé.

Comment concilier les réformes structurelles nécessaires avec le maintien de l'accessibilité universelle des soins de santé ?

Rationaliser pour ne pas devoir rationner un jour.

« Il est difficile de dire que l'Etat de santé »

soigne pas. De plus, au départ de quelques constats posés en matière d'emploi, il est tout à fait tendancieux de dire que l'Etat devra faire moins en soins de santé.

Par contre, un certain nombre de constats sont justes. Par exemple, le fait qu'on n'investit pas assez dans la prévention. Par ailleurs, je suis intimement persuadé que les hôpitaux seront à la peine par le manque de personnel, là nous sommes d'accord. Mais, en conséquence, leurs propositions de droite ne tiennent pas la route. Quand ils disent « faire des choix ne signifie pas réduire les soins, mais qu'un débat social s'impose sur la nécessité de mieux limiter les soins » ; je m'interroge : comment limiter les soins sans les diminuer ? Il n'y a pas de

réflexion profonde sur la manière de financer notre système de santé, en gardant son niveau d'excellence actuel et en comblant les lacunes qui sont les siennes.

Je partage le constat sur le nombre d'étudiants en première année d'infirmières qui a chuté. On sait qu'aujourd'hui seuls 60% des diplômés en art infirmier vont professer et que dans ces 60% beaucoup vont quitter le métier à un moment donné. Mais ce sont les conditions de travail, les règles administratives, les normes d'encadrement qui posent problème. Et cela, l'étude ne l'aborde pas. Bref, je partage le constat sur la pénurie de personnel et les risques que cela représente mais la suite du raisonnement est, pour moi, purement idéologique. » E.B.



2024

ELECTIONS 2024

Pierre-Yves Jeholet (MR) suscite un tollé dans un débat sur le voile

Le ministre-président francophone sortant Pierre-Yves Jeholet (MR) a tenu dimanche des propos polémiques, sur RTL, au député fédéral PTB Nabil Boukili lors d'un débat sur le port du voile dans les administrations. Unia parle de propos racistes et xénophobes, mais pas punissables par la loi.



JULIEN THOMAS (AVEC P.M.A)

Monsieur Boukili, vous n'allez pas venir nous donner des leçons ici, en Belgique », a asséné, dimanche, sur le plateau de RTL le ministre-président francophone sortant Pierre-Yves Jeholet (MR) au député fédéral PTB Nabil Boukili lors d'un débat sur le port des signes convictionnels au sein de la fonction publique. Avant de rajouter : « Il y a des règles et on les respecte. Si ça ne vous plaît, vous n'êtes pas obligé de rester en Belgique. » La tête de liste libérale en province de Liège réagissait ainsi aux propos provocateurs de son interlocuteur. Partisan de l'autorisation du port du voile dans les administrations belges, Nabil Boukili dressait ainsi un parallèle entre son interdiction actuelle dans la fonction publique belge avec les pratiques du régime iranien. « Le voile ne doit pas être un motif de discrimination. Nous sommes pour l'émancipation des femmes », faisait-il valoir.

La réponse de Pierre-Yves Jeholet a immédiatement suscité un tollé sur les réseaux sociaux et de nombreuses réactions politiques. Les propos ont en effet pris une certaine tonalité au regard des origines étrangères du député PTB. Sa propre formation a été la plus prompte à réagir en exigeant des excuses immédiates. Dans la foulée, les présidents du PS, d'Ecolo, des Engagés et de Défi condamnaient tous les propos de Pierre-Yves Jeholet. « Mais quel énorme dérapage raciste », a par exemple lâché la coprésidente écologiste Rajae Maouane. « Monsieur Jeholet, qui n'est pas couturier de tels propos outranciers, serait avisé de retirer ses propos et de s'en excuser. La campagne mérite mieux. C'est d'autant plus regrettable que la question du port de signes convictionnels mérite un vrai débat et que la neutralité en Belgique n'a rien de discriminatoire ni de comparable avec le régime iranien », a notamment commenté le chef de file amarante François De Smet.

De son côté, le MR et son président de parti Georges-Louis Bouchez ont pris plusieurs heures pour réagir. Dans une réaction écrite, Pierre-Yves Jeholet est finalement revenu sur l'incident, sans présenter ses excuses. Le libéral affirme avoir été comparé au régime iranien par son contradicteur et rejette les accusations de racisme, qui relèvent selon lui de

Les propos de Pierre-Yves Jeholet ont immédiatement suscité un tollé sur les réseaux sociaux et de nombreuses réactions politiques. © RTL

la « mauvaise foi ». « Le vivre ensemble repose aussi sur un socle commun de droits et d'obligations. Tel est l'unique sens de mon propos qui n'est nullement une attaque personnelle », assure-t-il. Contactés, ni lui ni Georges-Louis Bouchez n'ont donné suite à nos appels.

Pas punissable

Sur X (ex-Twitter), par écrit donc, celui-ci a notamment affirmé que « son expression (à Pierre-Yves Jeholet, NDLR) visait simplement à indiquer que ceux qui ne veulent pas se conformer à la neutralité de l'Etat, Belges ou non, peuvent aller dans un pays conduit par la religion pour voir les effets dévastateurs que cela peut avoir sur les populations concernées ». Patrick Charlier, le directeur du Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination (Unia), estime, pour sa part, que les propos en question peuvent être considérés comme « racistes et xénophobes », mais qu'ils ne sont pas punissables pour autant » en regard de la loi Moureaux.

Patrick Charlier précise que pour recourir à la loi Moureaux, qui sanctionne le racisme et la xénophobie, il faut que l'on puisse considérer qu'il y a une forme d'incitation à la haine, à la violence et à la discrimination. Or il indique ne pas être certain que ce soit l'intention de Pierre-Yves Jeholet en tenant ce type de propos : « C'est plutôt une forme d'insulte à l'égard de son adversaire politique en raison de son origine. Sachant que l'insulte raciste n'est pas sanctionnée au regard de la loi, contrairement à ce qui se passe en France, par exemple. Il y a des phénomènes de racisme et de xénophobie qui ne tombent pas sous le coup de la loi mais qu'on peut qualifier comme tels. Ici, nous sommes face à un stéréotype qui consiste à dire que quelqu'un qui est d'origine étrangère n'est pas tout à fait belge. C'est effectivement injurieux, mais pas punissable. »